



## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-112

**SERVICE :** Conservatoire d'Agglomération

**OBJET :** Organisation d'une soirée musicale Djama à la salle de la Tannerie - Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association La Truffe et les Oreilles

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

**CONSIDERANT** que le Conservatoire d'Agglomération, labellisé CRD Musique-Théâtre, participe à l'organisation d'une soirée musicale partenariale organisée le mercredi 19 juin 2024, avec l'Association « La Truffe et les Oreilles » ;

**CONSIDERANT** que cette rencontre a pour objectifs de permettre aux élèves du Conservatoire d'Agglomération de se produire devant un public et de faire se rencontrer des publics ;

**CONSIDERANT** que la salle de la Tannerie est mise à disposition gratuitement pour l'organisation de la soirée musicale du mercredi 19 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'une convention est nécessaire pour fixer les conditions de déroulement de cette manifestation en terme de moyens humains et matériels ;

**DECIDE**

**DE CONCLURE** une convention de partenariat pour l'organisation d'une soirée musicale Djama à la salle de la Tannerie à Bourg-en-Bresse avec l'association « La Truffe et les Oreilles », située 123 place de la Vinaigrerie à Bourg-en-Bresse (01000), représentée par son directeur, Gilles GARRIGOS.

La convention précise les points suivants :

- La soirée DJAMA se déroulera dans les locaux de La Tannerie le mercredi 19 juin 2024 à 19h00 ;
- Dans le cadre du partenariat entre le Conservatoire d'Agglomération et la Tannerie, il a été convenu d'une mise à disposition gratuite de la salle ;
- Chaque partenaire mettra à disposition le personnel technique adapté en cas de nécessité ;
- Les partenaires mettent en commun leur matériel afin de proposer tout le confort d'accueil nécessaire au bon déroulement de la soirée. Le Conservatoire fournira le matériel nécessaire à ses élèves en complément du matériel déjà présent sur le site ;

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 3 juin 2024.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente

Sylviane CHÊNE  
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

